

### UN VOYAGE ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC LES AMIS DES MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

Palma et Sóller tracent, dans une luxuriante nature méditerranéenne, un véritable circuit de l'art. Miró, Picasso, Dali, Sorolla sont à l'honneur à la Fundatio Miró, au Musée d'Art moderne Es Baluard, au Palau Juan March, au Museu Modernista... Ce sont aussi de hauts lieux du « modernismo », la version catalane de l'Art nouveau. La vieille ville de Palma, perchée sur un petit promontoire, est couronnée d'une monumentale cathédrale gothique. Le beau bâtiment du Real Cartuja de Valldemossa, entouré de somptueux jardins, abrita des rois et des moines, mais aussi Chopin et George Sand.

### LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

### **VISITES**

La découverte des hauts lieux du "Modernismo" La vieille ville de Palma

Un itinéraire raffiné alliant patrimoine et art pour une immersion culturelle d'exception à Palma et dans ses environs.

### **LOGEMENT**

Un hôtel idéalement situé avec vue sur mer

### PRIX PRESTO

Un prix réduit jusqu'au 15 décembre (-150€)!

### **ACCOMPAGNEMENT**

Un accompagnement depuis Bruxelles





# **CARTOGRAPHIE**



### VOTRE PROGRAMME

### **MARDI 14 AVRIL**

BRUXELLES MADRID PALMA DE MAJORQUE

Départ de Bruxelles (en matinée) à destination de Palma de Majorque via Madrid avec la compagnie Air Europa. Arrivée à l'aéroport de Palma en milieu d'après-midi.

Accueil par votre guide locale et transfert au centre-ville.

Fondée en 123 av. J.-C., au sud de l'île de Majorque et au fond de la baie à laquelle elle donne son nom, Palma fut un port stratégique en Méditerranée. Au large de Valence, à mi-chemin entre Europe et Afrique, elle attisa la convoitise d'un grand nombre de peuples. Romains, Vandales, Vikings, Almoraves s'y succédèrent avant que la ville ne devienne la capitale du royaume de Majorque, intégrée successivement aux couronnes d'Aragon puis d'Espagne.

### Promenade dans la vieille ville.

La vieille ville, perchée sur un petit promontoire, est couronnée d'une monumentale cathédrale gothique. Dans le dédale de ses ruelles pavées, se découvrent églises baroques, palais et cours de demeures seigneuriales.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel Catalonia Majórica 4\* (vue mer).

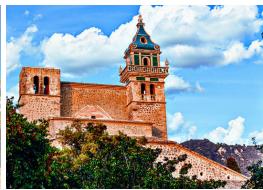












### **MERCREDI 15 AVRIL**

### PALMA - VALLDEMOSSA - SÓLLER - PALMA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Valldemossa**, charmant village dominé par la flèche de son monastère cartusien, sur les pentes boisées de la Tramuntana.

### Visite du Real Cartuja da Valldemossa.

Le palais d'origine fut construit en 1310 par Jacques II. Des chartreux le transformèrent en un vaste bâtiment entouré de somptueux jardins. Il abrita des rois, des moines mais aussi Frédéric Chopin et George Sand. Un labyrinthe de chambres médiévales remplies de meubles d'époque évoque le palais de Jacques II.

### Nous poursuivrons notre route vers Sóller où nous déjeunerons sur le Port (déjeuner libre).

Situé dans une grande baie en demi-cercle bien protégée, le port de Sóller présente une agréable esplanade piétonne bordée de restaurants.

### Nous gagnerons ensuite la petite ville de Sóller grâce à un sympathique tramway.

Sóller est blottie dans une vallée d'orangers et de citronniers entourée des collines de la Tramuntana. Elle présente une élégante architecture moderniste.

# Nous découvrirons dans le hall de la gare de Sóller deux étonnantes salles d'expositions, la Sala Picasso et la Sala Miró.

La première salle présente 50 œuvres en céramique réalisées par Picasso entre 1948 et 1971 autour des thèmes des danseuses et de la corrida. La seconde abrite une collection de lithographies colorées du maître catalan dont le grandpère maternel était originaire de la ville.

### Nous visiterons ensuite la Can Prunera, Casa Modernista.

Ce superbe bâtiment moderniste accueille une remarquable collection d'art : des œuvres de Toulouse-Lautrec, Gauguin, Klimt, Picasso, Kandinsky, Klee, Miro, Man Ray... on y trouve aussi une galerie consacrée à Juli Ramis (1909-1990) peintre originaire de Sóller ainsi que des œuvres d'Antoni Tapies et d'Eduardo Chillida.

### Retour à Palma.

Dîner et nuit à l'Hôtel.

### **JEUDI 16 AVRIL** PALMA

### Petit déjeuner à l'hôtel.

### Visite de la vieille ville de Palma ave le Museu Diocesa qui abrite des œuvres d'Antoni Gaudí.

Le Museu Diocesa a trouvé un écrin de choix dans le magnifique Palais épiscopal pour exposer des œuvres d'Antoni Gaudí et de Francesc Gomes ainsi qu'un impressionnant retable du début du XIVe siècle.

### Nous visiterons ensuite la Cathédrale avec son musée capitulaire.

Impressionnante par sa taille et sa beauté, la cathédrale fut construite sur le site de la grande mosquée en 1300. Son style est essentiellement gothique avec une façade hybride, Renaissance et néo-gothique. La vaste nef est illuminée de superbes vitraux, dont la plus grande rosace gothique au monde. Un étrange baldaquin au-dessus du maître-autel est l'œuvre de Gaudi, chargé de la rénovation de l'édifice en 1904. L'artiste majorquin Miquel Barceló décora en 2007 la Capella del Santissimi San Pere d'un surprenant paysage onirique en céramique. Le Musée capitulaire comprend un énorme ostensoir doré et un précieux reliquaire du XVIe s.

### Face à la cathédrale, nous découvrirons le Palau de l'Almudaina.

L'ancienne forteresse musulmane, bâtie elle-même sur un fort romain, fut transformée à la fin du XIIIe s. en résidence des rois de Majorque. Les salles aux arches gothiques sont décorées de mobilier d'époque et de tapisseries. Une fontaine au lion, au centre du patio principal, est l'un des rares vestiges maures. A l'étage, les luxueux appartements royaux sont décorés de superbes plafonds à caissons. La Capella de Sant'Anna, gothique, a conservé une belle entrée de marbre rose et blanc de style roman.

### Déjeuner libre.

### Visite du Palau March qui accueille des sculptures des grands artistes du XXe et d'une vingtaine de toiles de Dalí.

L'homme d'affaire Juan March (1880-1962), riche homme d'affaires fit réaliser ce superbe palais avec une loggia ouverte sur tous les côtés avec de belles vues sur la cathédrale et le Palau de l'Almudaina. Des sculptures de Rodin, Henry Moore, Eduardo Chillida, ornent la terrasse. A l'intérieur sont exposées les œuvres de Dalí et de Xavier Corberó. A l'étage, le plafond du salon de musique est peint par Josep Maria Sert (1874-1945).

### Dîner et nuit à l'hôtel.













### **VENDREDI 17 AVRIL** PALMA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Les visites de la matinée seront centrées sur la Plaça Major et de ses alentours.

Nous découvrirons le Museu Fundació Juan March.

Le musée offre, dans une demeure du XVIIe s ., un très bel aperçu sur l'art contemporain espagnol : Miró, Juan Gris, Dalí, Chillida mais aussi Miquel Barceló et son œuvre de grand format La Flaque de 1989.

Nous admirerons ensuite une des réalisations modernistes les plus remarquables de Gaspar Bennàssar avec l'Amacenes El Águila.

Le circuit moderniste se prolongera avec les centres culturels Caixa Forum.

Le CaixaForum occupe l'ancien Grand Hotel, construit en 1900 par le grand architecte catalan Lluís Domènech i Montaner. Le centre présente des expositions temporaires et possède une excellente librairie.

### Déjeuner libre.

Nous terminerons notre découverte de Palma par le quartier historique d'Es Puig de Sant Pere, à l'ouest de la cathédrale, avec le musée d'Art moderne et contemporain Es Baluard.

L'architecture en béton du bâtiment qui accueille le musée s'inscrit dans les remparts de la fin du XVIe s. Une salle est dédiée à l'œuvre de Juan Miró. Une section est consacrée à des paysages majorquins réalisés notamment par Joaquin Sorolla de Valence ou Miquel Barceló de Majorque. A l'étage supérieur, on peut voir une collection de céramiques insolites de Pablo Picasso.

Sur la **Plaça de la Llotja**, un superbe bâtiment gothique, édifié au XVe pour abriter **la Bourse** des marchands, donne sur le front de mer. Six fines colonnes torses soutiennent le haut plafond voûté. Il accueille aujourd'hui des expositions temporaires.

Dîner et nuit à l'hôtel.

### **SAMEDI 18 AVRIL**

# PALMA DE MAJORQUE 🌱 MADRID 🜱 BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement.

Envol à destination de Bruxelles. Arrivée à Bruxelles dans la soirée.

### – FIN DE VOTRE SEJOUR –







### **HEBERGEMENT**

### CATALONIA MAJORICA 4\*

### NOMBRE DE NUITEES: 4

Situé dans un endroit privilégié, sur la promenade du bord de mer et à proximité du centre de Palma, l'hôtel Catalonia Majorica surplombe la mer et offre des vues spectaculaires depuis la piscine extérieure avec solarium. Il est également doté d'une piscine intérieure avec un espace réservé aux bains à remous.











# REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.

Attention, les visites des centres historiques et des sites se font à pied et demandent donc une bonne aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

### LE PRIX

### **SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS**

■ PRESTO JUSQU'AU 15/12 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE: 1995 €

■ A PARTIR DU 16/12 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE: 2145 €

■ LE SUPPLEMENT SINGLE : 360 €

### CE PRIX COMPREND

Les vols internationaux avec la compagnie régulière AIR EUROPA, en classe économique

Les transferts en bus climatisé

Le logement en chambre double et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné (ou similaire)

La demi-pension telle que mentionnée dans le programme

Les visites, droits d'entrées et excursions prévues au programme

Le forfait boissons lors des dîners

Le trajet en tramway Valldemossa-Soller

Les services d'un guide local parlant français

L'accompagnement des Amis des Musées

Les taxes d'aéroport (à ce jour : ± 73.87€ sous réserve de modification de la compagnie aérienne)

La prime du Fonds de Garantie

Les taxes de séjour

La TVA

### CE PRIX NE COMPREND PAS

Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles

Les déjeuners

Les droits de photos et de vidéo éventuels sur les sites

Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 12-09-2025

# Become a Friend

# BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM:			PRENOM:								
NOM:			PRENOM:								
			DATE DE NAISSANCE :  DATE DE NAISSANCE :  DATE DE NAISSANCE :								
						ENFANT 2:			DATE DE NAISSANCE :		
						ADRESSE:					
CODE POSTAL :			LOCALITE:								
TELEPHONE:		GSM 1 :	GSM 2:								
ADRESSE E-M	AIL:										
	Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent							
	Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent							
	Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18							
		Individuel	€ 50	€ 45							
				10.400.00000							
		Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70							
	Famille	Couple (2 cartes)  2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 75	€ 70							
	Famille Bienfaiteur	2 parents (gd parents)	10000	La Lan							
		2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80							
		2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans Individuel	€ 85 € 100	€ 80 € 90							
	Bienfaiteur	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans Individuel Couple (2 cartes)	€ 85 € 100 € 150	€ 80 € 90 € 140							
	Bienfaiteur  Duo	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans Individuel Couple (2 cartes) Titulaire + invité à chaque visite	€ 85 € 100 € 150 € 200	€ 80 € 90 € 140 € 190							
*I.e m	Bienfaiteur  Duo Protecteur	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans Individuel  Couple (2 cartes)  Titulaire + invité à chaque visite Individuel  Couple (2 cartes)	€ 85 € 100 € 150 € 200 € 100 + € 150 don € 150 + € 150 don	€ 80 € 90 € 140 € 190 € 90 + € 150							

Fait à \_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_ SIGNATURE POUR ACCORD : \_\_\_\_\_



# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

MIRÓ & LE MODERNISMO, DU 14 AU 18 AVRIL 2026

\*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

Je, soussigné (e),				
NOM:		PRENC	OM:	
ADRESSE :				
CODE POSTAL :				
TELEPHONE :	GSM 1:		GSM 2:	
ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1):				
ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) :				
RESERVEPLACE (S) POU	JR LE VOYAGE EN	REFERE	NCE	
DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres	s capitales telles que	mentionn	ées sur le document	d'identité)
NOM:	PRENOM :			M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile
DATE DE NAISSANCE :			NATIONALITE	:
$N^{\circ}$ DE CARTE D'IDENTITE :				
DATE D'EMISSION :		DAT	E D'EXPIRATION :	
DONNEES PASSAGER N°2 (en lettre	s capitales telles qu	e mentionr	iées sur le document	d'identité)
NOM:	PRENO	M:		M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile
DATE DE NAISSANCE :			NATIONALITE	:
$N^{\circ}$ DE CARTE D'IDENTITE :				
DATE D'EMISSION :		DAT	TE D'EXPIRATION :	
TYPE DE CHAMBRE: DOUB	LE (1 LIT) TWI	N (2 LITS)	DOUBLE (à par	rtager) SINGLE
LE PRIX*				
☐ PRESTO JUSQU'AU 15/12	PAR PERS. EN CHA	AMBRE DOU	BLE: 1995 €	
A PARTIR DU 16/12	PAR PERS. EN CHA	AMBRE DOU	BLE: <b>2145</b> €	
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	360 €			

<sup>1/2</sup> 

# **INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:**

MIRÓ & LE MODERNISMO, DU 14 AU 18 AVRIL 2026

OPTION: ASSURANCE (xplorassur)	
ANNULATION (HORS COVID) PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIEI	R
JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE	
JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE	
MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSIS PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSS	
JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE	
JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE	
PAIEMENT	
UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.	
Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajou	nter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.
Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : 1	14 mars 2026
Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.	.A.
<b>IBAN</b> : BE92 7440 6349 9223	
SWIFT/BIC : KREDBEBB	
REFERENCE: MAJORQUE - D.3942	
En cas de paiement par carte de credit, seules les carte	es VISA et MASTERCARD sont acceptées.
	es conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A ssion de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire
En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris conn	naissance des conditions générales et particulières du contrat.
J'autorise Preference – Travel Team consult & représentative S.A mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des d	A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de ifférents produits ou promotions par email et/ou par poste.
Fait à	, le
SIGNATURE POUR ACCORD :	A renvoyer chez :
	Preference - Travel Team (Lic. A 1652) Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
	Lundi au vendredi : 9h – 17h (sur rendez-vous)
<del></del>	Tel: 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

#### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

#### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

#### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

#### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

> Assuré contre l'insolvabilité financière <u>par</u> le Fonds de Garantie Voyages® www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



### Assurance Voyage

### Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies: Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit: INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

### FORMULE « ANNULATION »:

### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

### FORMULE « ASSISTANCE PLUS »:

#### **▼** BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

### **▼ ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

# FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

- ✓ ANNULATION DE VOYAGE
- **✓** BAGAGES
- **✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
- **▼ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**
- **▼ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

### FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

- ▼ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »
- ✓ ANNULATION DE VOYAGE
- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

### **✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- X Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- X Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- X Sauf dérogation: un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi №82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



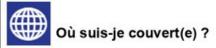
### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin.
- Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



### Quelles sont mes obligations?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

#### - En cas de sinistre

- <u>Au titre des garanties d'assurance</u>, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- <u>Au titre des prestations d'assistance</u>, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



### Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller). Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



### Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.